

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.14 Vœu relatif au bilan de la vidéosurveillance (vidéoprotection) à Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant la mise en place en 2008 d'un Plan national de prévention consistant à subventionner en partie les coûts d'installation de la vidéoprotection dans les communes souhaitant s'en équiper ;

Considérant que 213 millions d'euros ont été investis par l'État entre 2008 et 2017 selon le ministère de l'Intérieur ;

Considérant que plus de 3500 municipalités se sont équipées sans qu'aucune évaluation du rapport coût-efficacité n'ait jamais été effectuée par une autorité indépendante des municipalités et des préfetures ce que demandait pourtant déjà la Cour des Comptes dans son rapport de 2011, où elle regrettait qu'« aucune étude d'impact, réalisée selon une méthode scientifiquement reconnue, [n'ait] encore été publiée » ;

Considérant que la Ville de Paris a cofinancé à hauteur de 5 millions d'euros le Plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP) voté en 2009 en dotant dans un premier temps la ville de 1 105 caméras à cette occasion ;

Considérant qu'il faut y ajouter 300 caméras de circulation et 20 500 caméras interconnectées provenant d'une vingtaine de partenaires privés (Printemps-Haussman, Bercy-Village...) et publics (RATP (9 122), SNCF (8200), plus des partenaires institutionnels, entreprises privées, centres commerciaux soit au total plus de 22 000 caméras ;

Considérant qu'au delà du coût d'achat, d'installation, de connexion et de maintenance il convient de prendre en considération que 1 500 agents accèdent régulièrement au PVPP sur 75 sites déployés de visualisation et d'exploitation des images et que 340 postes d'opérateurs sont déployés ; et que par ailleurs le stockage des images dans le centre localisé à Batignolles a lui aussi un coût ;

Considérant que l'audit sur la sécurité remis aux conseiller.e.s de Paris le vendredi 25 janvier 2019 ne traite ni de l'efficacité de la vidéoprotection ni de son coût malgré les engagements pris en 3e commission lors de la commande de cet audit.

Sur proposition de Pascal Julien, David Belliard, Joëlle Morel, Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que soit dressé un bilan détaillé du coût réel pour la Ville de Paris et la Préfecture de Police de Paris de la vidéoprotection et de son efficacité, c'est-à-dire une évolution des résultats obtenus grâce à elle en matière de lutte contre les infractions de toute nature (contraventions, délits, crimes).